

REGISTRE DES DELIBERATIONS
**DU CONSEIL SYNDICAL DE COUDRAY –NOJEON –PUCHAY-
SAUSSAY**

SEANCE DU 23 AOUT 2024

Membres en exercice : 12
Membres présents : 6
Membres votants : 6

Date de convocation : 13 février 2024
Date d'affichage : 28 février 2024

Le quorum n'étant pas atteint lors de la séance du 20 août 2024, l'An deux mil vingt-quatre et le vingt-trois avril à dix-huit heures trente, le Conseil Syndical du SIVOS, régulièrement reconvoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de Puchay, sous la présidence de MABYRE Thierry, Président,

Présents : Mr MABYRE Thierry, DUPRÉ Nathalie, DUBRET Céline, DUFRESNE Patricia, DUBRET Alexandre, DOUBRE Marie-Laure

Absents excusés : M PAPA VOINE Hélène, CHOPIN Éric, VATEBLED Virginie, GIROD Philippe, MORISSET Gérard, POSIER Virginie

DOUBRE Marie-Laure a été nommée secrétaire.

Approbation de la dernière séance

Le conseil syndical approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 23 avril 2024.

VOURY Françoise : ajustement du temps de travail sur le poste d'adjoint technique Cantine TS N°2024/10

Le Président expose à son Conseil la nouvelle organisation du personnel liée à l'ouverture d'une cantine sur le site de Saussay la Campagne. Il en résulte la nécessité d'augmenter le poste d'adjoint technique Cantine TS (occupé par Mme Françoise VOURY).

Il propose à son Conseil de passer le poste de 14,50/35^{ème} à 15/35^{ème} (14h30mn à 15h00mn hebdomadaire) à partir du 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil après délibération approuve cette proposition à l'unanimité.

Choix du traiteur repas cantine 2024/2025 – signature convention N°2024/11

Etant en dessous des seuils d'appel d'offre de marché public, le Président propose de reprendre le traiteur « la société SARL LLT – ETREPAGNY – 27150 » (anciennement LEROY) pour l'année scolaire prochaine 2024-2025. Il rappelle les raisons de ce choix : circuits courts, proximité de l'entreprise et produits locaux. En cas d'oubli, le traiteur livre les manques avant le repas étant donné la proximité du site.

L'assurance d'une meilleure prestation au niveau de la qualité des repas et l'inflation engendrent une augmentation du tarif du repas qui passe de 3,18HT à 3,50 HT. Il comprend une entrée, viande ou poisson, légumes, fromage et dessert.

Le Conseil approuve à l'unanimité ce choix et donne tout pouvoir au Président pour signer la nouvelle convention.

Questions diverses

Le Président précise les effectifs présents à la cantine :

Sur le site de Puchay : 31

Sur le site de Saussay : 18/19

Sur le site de Coudray : 21

Sur le site de Nojeon : 19

Le Président informe qu'il a réapprovisionné toutes les pharmacies (écoles, garderie et cantines). Il précise la liste de produits d'entretien à la charge du SIVOS.

Le sujet de l'aire de jeux du site de Coudray est à nouveau évoqué. Le Président explique que le projet initial consistait à remplacer à l'identique (ou presque) l'aire de jeux. Son montant étant conséquent l'entreprise avait fait un gros effort au niveau de la démolition et enlèvement de l'aire de jeux existante. Aucune subvention n'étant accordée, une nouvelle approche a été faite auprès de l'entreprise par le Président pour modifier le projet à la baisse. La démolition et l'enlèvement des vieux jeux coûtera plus cher. A la suite de ces informations, le Président a contacté 2 autres entreprises, dont 1 a déposé le bilan quelque temps plus tard et la 2^{ème} a prévu 12.000 E pour la démolition. Le Président précise que l'aire de jeux est fermée depuis décembre 2023. Lors du vote du budget 2024, une somme de 20.000 Euros a été votée pour ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil a clôturé la séance à 18h25.

